



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions de déplacement des étudiants à compter du 11 mai 2020

Question écrite n° 29794

## Texte de la question

Mme Valérie Rabault interroge M. le ministre de l'intérieur sur les possibilités de déplacement des étudiants à compter du 11 mai 2020. Depuis cette date, la France est entrée dans une phase de déconfinement progressif dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19. Sont ainsi proscrits les déplacements en dehors de son département et à plus de 100 kilomètres de sa résidence, sauf pour l'un des sept motifs énoncés dans la déclaration de déplacement édictée par le ministère de l'intérieur. Sont notamment permis les déplacements de plus de 100 kilomètres pour un « motif familial impérieux ». Toutefois, faute de liste exhaustive des déplacements autorisés au titre de ce motif, de nombreux étudiants s'interrogent sur leur situation. Elle attire en particulier son attention sur les étudiants qui n'ont pas eu la possibilité de rentrer au domicile de leurs parents dès le mois de mars 2020 et pour qui cette période de confinement prolongée est source d'isolement, de stress et d'anxiété. Après deux mois de confinement dans un logement souvent exigu, beaucoup d'entre eux expriment le besoin de retrouver leur famille. Il lui apparaîtrait donc justifié que les étudiants dans cette situation puissent être autorisés à rentrer au domicile de leurs parents. D'autres étudiants ont quant à eux fait le choix de rentrer au domicile de leurs parents avant le début du confinement. Du fait de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur jusqu'en septembre 2020, certains d'entre eux souhaiteraient retourner dans la ville dans laquelle ils étudient pour résilier leur bail et déménager. Aussi, elle souhaiterait qu'il lui précise les conditions de déplacement applicables aux étudiants qui se trouvent dans les situations décrites ci-dessus.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Rabault](#)

**Circonscription :** Tarn-et-Garonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29794

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mai 2020](#), page 3620

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)